

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 16 (1910)
Artikel: De la codification des méthodes descriptives en numismatique
Autor: Demole, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE LA CODIFICATION
DES
MÉTHODES DESCRIPTIVES
EN NUMISMATIQUE

Le comité d'organisation du Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine (Bruxelles 1910), sur la proposition de M. Eugène Demole, a décidé, le 17 octobre 1908, de constituer une commission chargée d'étudier un questionnaire se rapportant aux méthodes à employer dans les descriptions numismatiques.

Cette commission a été composée de :

- MM. Frédéric Alvin, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, Bruxelles ;
- » Paul Bordeaux, ancien président de la Société française de numismatique, Neuilly ;
 - » Eugène Demole, président de la Société suisse de numismatique, Genève ;
 - » S.-W. Wigersma, conservateur des Collections de la « Friesch Genootschap », Leeuwarden.

A l'origine, cinq questions furent soumises à la commission, mais la difficulté de réunir celle-ci, le manque d'entente sur certains points et l'impossibilité d'avoir une discussion utile par correspondance, ont fait successivement réduire ces cinq questions à deux : 1° *Comment faut-il nommer le côté opposé au revers d'une monnaie ou d'une médaille et quelle doit être la définition de ce côté?* 2° *Comment faut-il indiquer le sens que suivent les légendes et le point d'où elles partent?*

Les questions dont on a cru devoir momentanément ajourner l'étude se rapportent : 3° aux côtés propres que possèdent ou ne possèdent pas les objets représentés sur une pièce ; 4° à l'ordre qui doit intervenir dans l'énoncé des légendes et la description du sujet ; 5° enfin à la simplicité des descriptions. Ces questions pourront être reprises dans un futur congrès.

Je dois ajouter que la commission n'a pas été unanime sur tous les points soumis à son étude et que plus d'une divergence s'est manifestée ; aussi mes honorables collègues voudront-ils bien faire prévaloir leurs opinions en temps utile. Je désire cependant leur exprimer ma vive gratitude pour la peine qu'ils ont prise à défendre leurs points de vue, ce qui ne pouvait avoir d'autre résultat que d'éclairer utilement la discussion.

Mes remerciements vont aussi à MM. Ferdinand de Saussure, Théodore Flournoy et Alexis François, professeurs à l'Université de Genève, à M. le Dr E. Schröder, professeur à l'Université de Gottingue, à M. Paul Joseph, directeur du *Frankfurter Münzzeitung*, à Francfort, à MM. Dr Hermann Escher, Dr Carl Boysen et Frédéric Gardy, directeurs des bibliothèques de Zurich, Leipzig et Genève, enfin à M. le Dr F. Burckhardt, attaché à la Bibliothèque de Zurich.

AVANT-PROPOS

En numismatique, comme dans les autres branches de l'archéologie, la science doit s'appuyer sur la description exacte des monuments.

De tous temps, les descriptions ont présenté d'autant plus de précision que la science reposait sur des bases plus solides, mais ce qui a constamment nui à cette précision, c'est d'une part l'emploi de termes dont l'étymologie et le sens peuvent être discutés; d'autre part, c'est le manque d'entente pour les règles à adopter en matière descriptive.

Chaque science est sans doute souveraine pour le choix des mots et des règles descriptives qu'elle emploie, mais encore faut-il que ces mots et ces règles soient annoncés et connus; il faut qu'un congrès, la plus haute autorité en ces matières, leur ait donné sa sanction sous forme de vœux.

PREMIÈRE QUESTION

Comment faut-il nommer le côté opposé au revers d'une monnaie ou d'une médaille et quelle doit être la définition de ce côté, « Avers » ou « Droit » ?

Si une pièce de monnaie ou une médaille était une chose qui se présente naturellement par une de ses faces, plutôt que par l'autre, on comprendrait qu'il n'y ait pas de termes rigoureux pour l'une d'elles. C'est ainsi qu'on a pu presque laisser tomber en désuétude le mot *endroit*, par opposition à *envers*, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un habit; car un habit est une chose qui se

présente si naturellement par un de ses côtés, qu'il n'y a que de rares occasions d'opposer l'*endroit* du vêtement à son *envers*.

Quand l'objet appelle une attention égale par ses deux bouts, ou ses deux côtés, la langue dispose, en général, de termes couplés, comme le *recto* et le *verso* d'une page. C'est à peu près aussi obligatoire que *droite* et *gauche*, *haut* et *bas*.

Il est donc très frappant de voir que non seulement la langue courante, mais celle des numismates, ne possède pas de termes, traditionnellement admis, pour désigner les deux faces de la pièce, simplement dans la mutuelle opposition qu'elles évoquent.

On peut se représenter, comme explication de la chose, que les anciens numismates ont donné une importance sans limite à la face portant une tête, une effigie, de sorte que l'autre face tombait au rang de chose accessoire, par là-même de chose demandant seule une désignation, ainsi qu'on en relevait tout à l'heure l'exemple pour l'*envers* de l'habit.

De fait, lorsque nous décrivons une pièce de monnaie, ou une médaille, nous n'indiquons presque jamais le côté par lequel commence notre description, tant il va de soi que ce côté est celui auquel nous attachons le plus d'importance et qu'il est, à cause de celà, inutile de désigner. Nous accentuons cette désignation muette en mettant soigneusement en vedette le côté opposé que nous nommons *revers*.

Cependant les anciens numismates qui écrivaient en latin avaient, pour désigner les deux côtés de la pièce, des termes fort précis. Le côté décrit en premier lieu se nommait *adversa pars*, *antica*, *antica pars*, qui furent traduits tout d'abord par *tête* ou par *partie droite*, tandis que le côté opposé se nommait *aversa pars*, *aversa*, *postica pars*, qui furent traduits par *revers*.

On sait qu'en 1830, M. Hennin, dans son *Manuel de*

*numismatique ancienne*¹, proposa le mot *avers* pour remplacer *tête*. C'était un acte de courage, mais on ne saurait dire que ce fut celui d'un ignorant. M. Hennin connaissait fort bien les objections qu'on allait lui faire, et voici comment il s'exprime dans son plaidoyer du mot *avers* : « Quelques-unes des personnes qui s'occu-
« pent de numismatique ont voulu, dans ces derniers
« temps, substituer au mot tête, inexact et tombé en
« désuétude, une appellation rationnelle, et elles ont
« adopté pour nom du premier côté des monnaies et
« médailles le mot *avers*. Ce mot est à la vérité plutôt
« tiré du mot *aversa* que du mot *adversa*; il signifie pré-
« cisément partie opposée, d'où il semblerait résulter
« qu'il n'est pas convenable de l'employer pour indiquer
« le premier côté des pièces. Le mot *revers*, adopté pour
« désigner le second côté, a, dans son étymologie,
« la même source et dans son acception française le
« même sens. Pour s'entendre, cependant, il faut que
« les choses aient des noms; ils doivent être sans doute
« clairs et précis, surtout quand on les crée. *Avers*, *revers*
« ont la même signification, il est vrai, si on considère
« leur étymologie, mais cette étymologie même (partie
« opposée) leur convient, et séparément et comparative-
« ment. Ils sont d'ailleurs en rapport convenable pour
« les significations auxquelles on les applique dans ce
« cas. Le mot *avers* m'a donc paru devoir être adopté
« et je m'en suis servi². »

Notons en passant que M. Hennin se croyait le créateur du mot *avers*, qu'il faisait dériver d'*aversa* plutôt que d'*adversa*, puis que, suivant lui, un petit nombre de personnes avaient jusqu'alors fait usage de ce mot.

La tentative de M. Hennin pour introduire le mot *avers* dans la langue numismatique n'eut qu'un succès fort

¹ *Manuel de numismatique ancienne*, par M. Hennin. Paris, 1830, 2 vol. in-8 et atl. de pl. Nouv. éd., Paris, 1872.

² Hennin, *op. cit.*, pp. 153-155.

contesté. Ça et là nous trouvons dans les revues de virulentes sorties faites par l'un ou l'autre des maîtres d'alors contre ceux qui se permettaient d'employer le mot nouveau.

C'est ainsi qu'en 1868, M. Renier Chalon, en rendant compte du travail d'un savant français, qui venait de publier la première pièce connue de Constantia, femme de Licinius, s'exprime de la sorte :

« L'auteur emploie le mot *avers* qui, dit-il, n'est pas
« encore français, mais qui le deviendra. Qui le devien-
« dra, c'est possible ; il y en a qui prétendent que la
« *langue verte* est le français de l'avenir. En attendant,
« n'est-il pas plus prudent de s'en tenir au dictionnaire
« de l'Académie ? Bien que le mot *avers* paraisse avoir
« été forgé en Belgique, tout notre chauvinisme ne suf-
« fira pas pour nous le faire adopter. Puis, en réalité,
« n'est-il pas mal forgé ? Venant d'*avertere*, *aversus*, il
« voudrait dire précisément le contraire de ce qu'on
« lui fait dire. Il est au surplus parfaitement inutile :
« *face* ou *droit* suffisent. On dit le *droit* et le *revers*
« d'une médaille, comme l'*endroit* et l'*envers* d'une étoffe,
« d'un vêtement. Expression bien française et de plus
« consacrée par la célèbre et royale chanson du grand
« Dagobert. Que la langue verte laisse en paix les numis-
« mates et même les numismatistes ¹. »

Dans cette même année 1868, M. de Longpérier, en des termes non moins sévères, mais plus académiques, flagellait encore, dans la *Revue numismatique*, ce malheureux mot *avers* au profit du mot *droit* ², et pareille chose se produisit vingt-cinq ans plus tard, dans la même revue et au cours d'une lettre adressée par M. Deloche à M. de Barthélemy ³.

¹ *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. VI, 1868, p. 422, n.

² *Revue numismatique*, nouvelle série, t. XIII, 1868, pp. 396-398.

³ *Ibid*, 3^e série, t. XI, 1893, pp. 411-412.

Malgré ces avertissements multiples, donnés par des plumes aussi autorisées, le mot *avers* a continué d'être professé par quelques auteurs qu'il est inutile de nommer. Depuis longtemps, il aurait dû disparaître et, chose curieuse, nous le voyons sans cesse réapparaître. La raison en est qu'il prend sans doute sa source dans des tréfonds psychologiques qui n'ont rien à faire avec le raisonnement.

Cependant si un congrès prenait position contre ce mot et motivait sa décision, il est probable qu'on le verrait disparaître des quelques dictionnaires où il figure, et que, peu à peu, son emploi deviendrait impossible.

Il m'a paru intéressant de connaître les noms des écrivains qui, selon M. Hennin, avaient fait usage, avant lui, du mot *avers*.

Si nous en exceptons M. Hennin lui-même qui, en 1826, dans son *Histoire numismatique de la Révolution française*¹, employait déjà le mot *avers*, nous ne trouvons, semble-t-il, aucun autre auteur français qui s'en soit servi.

Ni de Strada², de Bie³, Leblanc⁴, Pellerin⁵, Beauvais⁶, Dutens⁷, Grappin⁸, Duby⁹, Millin¹⁰, Fauris de Saint-Vin-

¹ Hennin. *Histoire numismatique de la Révolution française*. Paris, 1826, 2 vol. in-4, pl.

² J. de Strada. *Epitome du trésor des antiquités* (traduit par J. Louveau). Lyon, 1593, in-4.

³ J. de Bie. *La France métallique*. Paris, 1636, in-f°, pl.

⁴ Leblanc. *Traité historique des monnaies de France*. Paris, 1692, in-4, pl. et vign.

⁵ J. Pellerin. *Recueil des médailles grecques des rois, des peuples et des villes*. Paris, 1763 et suiv. avec suppl. de l'abbé Le Blond, 9 vol. in-4, pl.

⁶ G. Beauvais. *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs, etc., pour lesquels on a frappé des médailles depuis Pompée à Constantin XIV*. Paris, 1763, 3 vol. in-12.

⁷ L. Dutens. *Explication de quelques médailles grecques et phéniciennes, avec une paléographie numismatique*. Londres, 1776, in-4.

⁸ P.-P. Dom. Grappin. *Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne*. Paris, 1782, in-8.

⁹ P.-A. Tobiesen-Duby. *Traité des monnaies des prélats et des barons de France*. Paris, 1790, 2 vol. in-f°, pl.

¹⁰ A.-L. Millin. *Histoire métallique de la Révolution française*. Paris, 1806, in-4, pl.

cent¹, Hager², Mionnet³, Letronne⁴, Marchant⁵, Tôchon d'Annecy⁶, de Pina⁷, Jacob⁸, Cousinéry⁹, Dumersan¹⁰, ne l'ont employé.

Et ce qui est vrai pour la France l'est aussi pour la Belgique et la Suisse romande. Mon savant confrère, M. Frédéric Alvin, a bien voulu s'assurer qu'aucun auteur belge n'avait employé le mot *avers* avant le comte de Renesse-Breidbach qui écrivit son *Histoire numismatique de Liège*¹¹, en 1831.

A la vérité, nous trouvons le mot *avers* avec l'acception de *droit* dans le grand dictionnaire Larousse. Nous le trouvons aussi dans le *Supplément du Dictionnaire de Littré* qui date de 1897 et qui cite comme référence le *Journal officiel*; enfin, il figure également dans le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter; mais à titre de néologisme. Aucune des éditions du Dictionnaire de l'Académie française ne consigne ce mot qui est systématiquement tenu à l'écart.

Il faut donc considérer M. Hennin comme un véritable novateur pour l'emploi du mot *avers* dans la langue française écrite. Et cependant, du vivant de M. Hennin, ce mot, de tournure si française, mais si peu connu en

¹ J.-F.-P. Fauris de Saint-Vincent. *Monnaies des comtes de Provence*. Aix, an IX, in-4, pl.

² J. Hager. *Description des médailles chinoises du Cabinet impérial de France*. Paris, 1805, in-4, vign.

³ T.-E. Mionnet. *Description des médailles antiques, grecques et romaines*. Paris, 1806-1813, 6 vol. de texte in-8 et 1 vol. de pl.

⁴ A.-J. Letronne. *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*. Paris, 1817, in-4.

⁵ Le baron N.-D. Marchant. *Lettres sur la numismatique et l'histoire*. Metz, 1818, in-8, pl. et vign.

⁶ J.-F. Tôchon d'Annecy. *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures d'Égypte*. Paris, 1822, in-4, fig.

⁷ De Pina. *Leçons élémentaires de numismatique romaine*. Paris, 1823, in-8.

⁸ G. Jacob. *Traité élémentaire de numismatique grecque et romaine, d'après Eckel*. Paris, 1825. 2 vol. in-8, pl.

⁹ E.-M. Cousinéry. *Des monnaies de la ligue achéenne*. Paris, 1825, in-4, pl.

¹⁰ T.-M. Dumersan. *Description des monnaies antiques du Cabinet de M. Allier de Hauteroche*. Paris, 1829, in-4, pl.

¹¹ Comte de Renesse-Breidbach. *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège*. Bruxelles, 1831, in-8, pl.

France, se trouvait fort employé en Allemagne; il devait l'être longtemps après 1830 et, chose plus curieuse encore, il l'avait été plus d'un siècle auparavant. Ce n'est pas trop s'avancer de dire que M. Hennin n'en savait probablement rien.

Les ouvrages allemands sur la numismatique, écrits au XIX^e et même dès le début du XVIII^e siècle, où se trouvent employés les mots *avers* et *revers*, sont assez nombreux. Sans sortir de ma bibliothèque, j'en ai trouvé une vingtaine¹. Le plus ancien est le *Thesaurus numismatum modernorum... addida latina et germanica explanatione*, publié à Nuremberg de 1700 à 1720 (2 vol in-f°). Des recherches faites dans les bibliothèques suisses et allemandes, entre autres dans celles de Genève, de Zurich et de Leipzig, ne m'ont pas fait découvrir d'ouvrage plus ancien où le mot *avers* ait été employé. Il paraît donc

¹ Voici les principaux :

J.-H. Lochner. *Sammlung merkwürdiger Medaillen*. Nuremberg, 1737-1744, 8 vol. in-4, pl.

Numophylacium Burckhardianum. Helmstæd, 1740, 2 vol. in-4.

Michael-Gottlieb Agnethler. *Martin Schweizels Erläuterung Gold- und Silberner Müntzen von Siebenbürgen, etc.* Halle, 1748, in-4, pl.

F. Exter. *Versuch einer Sammlung von Pfälzischen Medaillen und Münzen, etc.* Zweibruck, 1759-1769, 2 vol. in-4, pl.

Johan-Tobias Köhler. *Vollständiges Ducaten-Cabinet, etc.* Erster Theil. Hanovre, 1759, in-8.

D.-Johan-Friedrich Joachim. *Das neueröffnetes Münz-Cabinet*. Nuremberg, 1761-1770, 4 vol. in-4, vign.

Kleine Beiträge zur Aufnahme und Ausbreitung der Münzwissenschaft. Anspach, 1768, in-8, pl.

Gottlieb-Emanuel von Haller. *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*. Berne, 1780-1781, 2 vol. in-8, pl.

Wilhelm-Gottlieb Becker. *Zweihundert seltene Münzen des Mittelalters*. Dresde, 1813, in-4, pl.

D^r D.-C. Beyschlag. *Versuch einer Münzgeschichte Augsburgs in dem Mittelalter, etc.* Stuttgart et Tubingue, 1835, in-8, pl.

Joseph Albrecht. *Münzgeschichte des Hauses Hohenlohe, etc.* S. 1., 1846, in-4, pl.

A. Freiherr von Berstett. *Münzgeschichte des Zähringen-Badischer Fürstenhauses, etc.* Fribourg i/B., 1846, in-4, pl.

J.-P. Beierlein. *Medaillen auf ausgezeichnete und berühmte Bayern in Abbildung, etc.* Munich, 1851, in-8, pl.

J.-F. Weidhas. *Die Brandenburger Denare, etc.* Berlin, 1855, in-4, pl.

Jacob-C.-C. Hoffmeister. *Historisch. kritische Beschreibung aller bis jetzt bekannt gewardenen Hessischen Münzen, Medaillen und Marken, etc.* Cassel et Paris, 1857-1862, 2 vol. in-8, pl.

D^r B. Dudik. *Des hohen deutschen Ritterordens Münz-Sammlung in Wien*. Vienne, 1858, in-4, pl.

probable que c'est vers la fin du xvii^e siècle que ce mot a été introduit dans les ouvrages allemands traitant de la numismatique.

On observera qu'il est sans cesse employé dans le sens de côté opposé à revers, c'est-à-dire de côté droit; il n'y a pas, sous ce rapport, la moindre contradiction, ni la moindre hésitation.

Si du langage scientifique nous passons dans la langue allemande courante, c'est pour constater que le mot *avers* ne s'y trouve guère avant le commencement du xix^e siècle. Je l'ai trouvé pour la première fois dans le dictionnaire de Campe¹, imprimé à Brunswick en 1801, puis dans celui de Schmieder², publié en 1811 à Halle et Berlin. Dans ces deux lexiques il est clairement indiqué comme équivalent à *Vorderseite* ou *Bildseite*; dans le second, en outre, on le rattache à *pars adversa*, *prima frons*, *antica*.

En résumé, la langue française courante a officiellement ignoré le mot *avers*. La littérature numismatique française ne l'a connu que depuis 1826 et la grande majorité des numismates s'est refusée à lui accorder le sens de côté droit, attendu qu'il semblait se rattacher à *aversus*.

Les écrivains numismates allemands, au contraire, ont fait un assez fréquent usage de ce mot, dès la fin du xvii^e siècle, et il a passé dans les dictionnaires environ un siècle plus tard. Constamment employé comme équivalent de *Vorderseite*, *avers* a été rattaché à *adversus*.

M. le professeur Dr E. Schröder, l'éminent philologue de Gottingue, m'écrivait dernièrement à ce sujet que si les Allemands ont employé *avers* dans le sens de *adversus*, il est probable que l'exemple leur est venu de France.

Au premier abord cette opinion paraît peu soutenable.

¹ J.-H. Campe. *Wörterbuch zur Erklärung und Verdeutschung der unserer Sprache, etc.* Brunswick, 1801, in-4.

² *Schmieder's Handwörterbuch der gesammten Münzkunde.* Halle et Berlin, 1811, in-8.

Prétendre que le mot *avers* a été emprunté à la langue française, dès la fin du xvii^e siècle, alors que ce mot ne figure nulle part dans les écrits français de l'époque, et lui attribuer un sens diamétralement opposé à celui que les Français lui reconnaîtront plus tard, alors que le mot en question leur aura été présenté, c'est à coup sûr faire preuve d'une certaine intrépidité. Cependant je crois que l'opinion de M. le professeur Schröder peut se soutenir, et voici l'explication que je propose :

Il faut rappeler, tout d'abord, qu'il y a deux sortes d'étymologies : l'étymologie historique qui rend compte de la descendance réelle d'un mot, par étapes, à travers le temps, puis l'étymologie de convention qui signifie simplement que la transformation du latin en français serait juste sous une forme donnée, malgré que ce ne soit pas la véritable histoire du mot.

Pour moi, le mot *avers* ne se rattache au latin par aucune filiation historique. Il ne dérive ni de *adversus*, ni de *aversus*. C'est un mot qui s'est formé grâce au voisinage du mot *revers* et par opposition à ce mot.

Si l'on veut bien y prendre garde, le mot *avers* est autrement plus répandu qu'il ne semble parmi les personnes cultivées, mais non initiées à la numismatique. Chacun peut aisément s'en convaincre et j'en ai fait maintes fois l'expérience.

M. le professeur Théodore Flournoy, le psychologue bien connu, « croit que cette attraction que le public « éprouve pour *avers* vient simplement de notre tendance « psychologique à retenir les couples des contraires, sur- « tout s'ils ont quelque ressemblance verbale (engagé, « dégage). Il arrive souvent, dans l'état de distraction ou « de fatigue, qu'on dise *hier* pour *aujourd'hui*, *ouvrir* pour « *fermer*, ce qui prouve la forte association de ces termes « à sens contraire. *Avers-revers* forme un couple parfait « qui rappelle un peu *aller* et *retour* et dont l'association « comme contraires est extrêmement puissante. »

Il me paraît dès lors fort possible que le mot *avers* se soit formé au xvii^e siècle par opposition à *revers*, sans qu'on ait tout d'abord le moins du monde songé à le rattacher au latin. Ce mot serait resté dans la langue parlée et c'est là que les numismates allemands l'auraient pris. Ils n'auraient pas pu l'emprunter à la langue écrite puisqu'il n'y figurait pas encore.

Un siècle plus tard, les philologues allemands ont cherché à rattacher ce mot à *adversus*. Sans doute n'avaient-ils plus sous les yeux le couple *adversus-aversus*. Ils ont ainsi pu faire une étymologie de convention, qui ne blesse pas la syntaxe latine, mais qui n'a aucune valeur historique.

Si le mot *avers* n'a pas d'étymologie historique, on peut aussi bien le faire dériver d'*aversus* que d'*adversus* ; dès lors, il peut alternativement signifier *revers* ou *droit*. C'est pour cette raison que ce mot malheureux, créé pour l'oreille seulement, doit être officiellement prohibé.

Nous avons en français un adjectif *droit* dérivé de *directus* et deux substantifs de même origine, *droit* au sens de *droit juridique* et *droit* au sens de *côté droit*.

Aucun de ces mots ne semble correspondre bien exactement par le sens au mot *droit* que nous employons en numismatique. Il semblerait plutôt que nous traduisions *rectus*, participe de *rego* dont le sens est correct, bon : *recta domus*, *recta consilia*. Nous l'employons en outre dans sa forme substantive : *le droit*. L'emploi de ce mot ne fait au reste que répéter l'opposition consacrée dans maintes locutions, comme *l'endroit* et *l'envers*.

Jacques de Bie, dans *la France métallique*¹, publiée en 1636, paraît être le premier numismate qui ait fait usage de ce mot, sous forme de *la partie droite*. Depuis lors, il n'a guère été employé avant le commencement du

¹ *Op. cit.*

siècle passé. A partir de cette époque jusqu'à nos jours, le mot *droit* se trouve dans les écrits de la plupart des numismates ; on peut même dire qu'il aurait déjà passé dans la langue courante, si le mot *avers* en était officiellement retranché et si l'on pouvait convenir d'une définition satisfaisante de ce mot *droit*. Nous le trouvons en effet dans les *Additions et corrections* du Dictionnaire de Littré, de 1873, comme aussi dans le *Supplément* de 1897 de ce dictionnaire. Nous le trouvons dans l'excellent dictionnaire de MM. Hatzfeld et Darmesteter, et dans ces deux ouvrages avec la définition : « *Droit* par opposition « à *revers* : Le côté droit d'une médaille, celui qui porte « la figure, substantivement, le *droit* d'une médaille. »

Cette définition n'est sans doute pas assez générale, mais le problème consiste précisément à en trouver une qui soit applicable à toutes les formes que le *droit* peut revêtir relativement au *revers*.

La qualité de côté *droit* n'est acquise à ce côté que par la comparaison qui en est faite avec le côté opposé, et le seul avantage qui en résulte pour lui, c'est la priorité dans les descriptions. Nous dirons donc que « le « *droit* d'une pièce de monnaie ou d'une médaille, c'est « le côté par où doit commencer la lecture des légendes « ou la description de la pièce et que le *revers* est le côté « opposé au droit. »

La commission nommée par le bureau organisateur du congrès pour établir une *codification des méthodes descriptives en numismatique* propose au congrès de prendre la résolution suivante :

Le Congrès de numismatique réuni à Bruxelles, en juin 1910, considérant que le mot *avers* n'a pas d'étymologie historique et que les étymologies de convention qui lui ont été appliquées le rattachent tantôt à *adversus*, tantôt à *aversus*, risquant ainsi de créer de la confusion pour le sens de ce mot ; considérant en outre qu'*avers*

présente une grande attraction pour les personnes non initiées, en raison du couple de contraires qu'il forme avec *revers*, le congrès émet le vœu que le mot *avers* soit définitivement aboli et remplacé par le mot *droit*, pris substantivement, pour désigner le côté d'une monnaie ou d'une médaille par où doit commencer la lecture des légendes, ou la description de la pièce, le mot *revers* étant appliqué au côté opposé.

DEUXIÈME QUESTION

Comment faut-il indiquer le sens que suivent les légendes et le point d'où elles partent ?

Rien n'est moins précis que la méthode employée jusqu'ici pour l'énoncé des légendes numismatiques. A moins d'une circonlocution, on ne saurait désigner une légende dont le haut des lettres regarde le centre de la pièce et qui chemine en sens inverse du sens ordinaire. Ce sens ordinaire lui-même ne saurait être précisé, sauf à faire intervenir aussi la position des lettres.

La légende part-elle du haut de la pièce, ou d'un point quelconque de la circonférence, on ne sait comment faire pour indiquer ce point, et, s'il s'agit de désigner l'endroit du champ où commence une légende, l'embarras est plus grand encore.

Depuis trois ans déjà, une méthode a été proposée pour l'énoncé des légendes qui semble avoir pour elle la simplicité et la précision ¹.

Je dois dire que la commission s'est partagée à cet égard. Deux de ses membres, MM. Alvin et Wigersma,

¹ *Revue numismatique*, 4^e série, t. XI. Paris, 1907, p. XCVI. — *Revue suisse de numismatique*, t. XIV. Genève, 1908, p. 212. — *Frankfurter Münzzeitung*, 8. Jahrgang. Francfort, 1908, p. 343.

trouvent cette méthode trop compliquée. En revanche, M. Bordeaux lui est très sympathique, mais en homme sage et avisé, il m'a fait observer qu'il ne faut jamais chercher à imposer une innovation, elle doit être admise à son heure, une fois que quelques personnes ont commencé à la reconnaître pratique et à l'employer.

Voici donc la méthode que je me borne simplement, non pas à proposer, mais à exposer.

Il y a trois sortes de légendes :

1° Les légendes circulaires directes (D) qui se développent dans le sens des aiguilles de la montre ;

2° Les légendes circulaires indirectes (I) qui se développent en sens inverse des premières ;

3° Les légendes inscrites dans le champ (C), y compris l'exergue qui est séparé du champ par un trait.

Les légendes du champ peuvent être droites, rétrogrades ou boustrophédon¹.

Pour indiquer le point d'où part la légende, on place la pièce à décrire sur le cadran d'une montre, ou celui d'une pendule, ou encore sur un disque imprimé à cet effet, en ayant soin que la pièce soit bien au milieu du cadran et que les deux axes de la pièce et du cadran coïncident.

Pour les légendes circulaires directes et indirectes, on lit le nombre de degrés correspondant au commencement de la légende en la faisant précéder des lettres D ou I, suivant que la légende est directe ou indirecte.

Si la légende est inscrite dans le champ, on relie par des lignes idéales les chiffres de la gauche avec ceux de la droite du disque, de façon à former les lignes 55-5, 50-10, 45-15, 40-20 et 35-25, etc., et l'on énonce la légende en la faisant précéder de l'indication C. directe, I. indirecte, R. rétrograde et B. boustrophédon, suivie du pre-

¹ Je remercie MM. Imhoof-Blumer et Adrien Blanchet pour les renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir sur l'origine des légendes boustrophédon.

mier des chiffres sur la ligne desquels le commencement de la légende se trouve tracé ¹.

S'il s'agit de décrire une pièce figurée sur un livre, on fera usage d'un disque transparent imprimé sur celluloïde ².

La méthode exposée ci-dessus convient à toutes les langues et à toutes les légendes monétaires; elle se comprend rapidement; elle est en outre la concision et l'exactitude même.

Le Congrès international de numismatique, réuni à Bruxelles en juin 1910, a pris quelques résolutions émises sous forme de vœux, dont nous donnons le détail un peu plus loin ³. Le congrès a renoncé à donner une définition du mot *droit*, mais il a décidé que le mot *avers* serait aboli et remplacé par le mot *droit*.

Quant à l'emploi du disque, que nous nous sommes borné à exposer, et grâce surtout à l'appui que M. P. Bordeaux a bien voulu donner à cette méthode, le congrès en a admis l'emploi pour tous les cas où elle semblerait nécessaire.

Eug. DEMOLE.

¹ Il est évident que cette lecture donne la situation de la légende du champ, de haut en bas, ce qui est généralement le plus important. Si l'on voulait avoir la situation de la même légende de gauche à droite, on répéterait la même opération que ci-dessus, mais en traçant les lignes idéales de façon à relier les chiffres du haut du disque avec ceux du bas.

² L'imprimerie H. Jarrys, 4, rue de la Treille, à Genève, se charge de fournir les disques nécessaires soit en carton, soit en celluloïde.

³ Voir page 179.